

# Plan de Prévention des Risques Littoraux

## PPRL Bessin

Comité de Pilotage n°6

Mercredi 14 février - 14H30

Sous-Préfecture de Bayeux



# Ordre du jour

- Quelques rappels réglementaires
- Rappel des étapes précédentes
- Restitution des modifications apportées
- Poursuite de la démarche



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



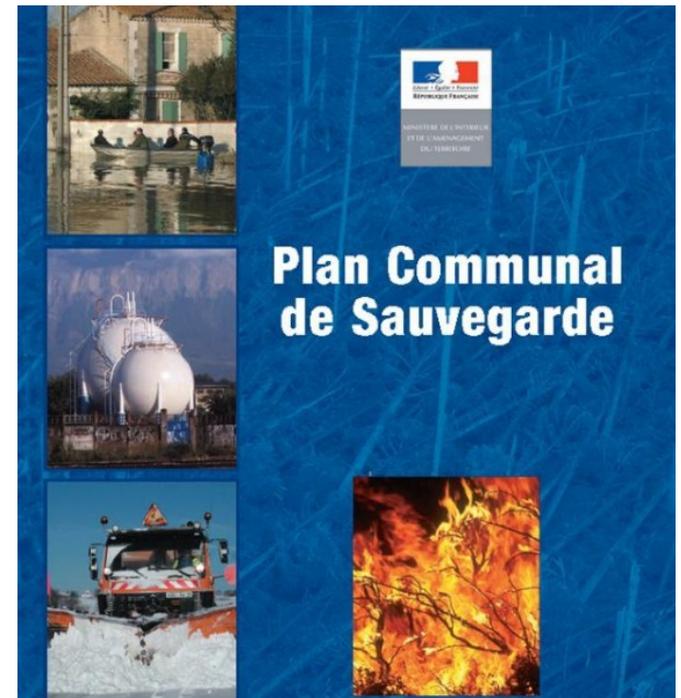
# Quelques rappels réglementaires obligations liées au PPRL

**Le PPRL approuvé doit être annexé aux PLU et PLUi**



Information de la population sur les risques au moins une fois tous les deux ans (Art.L125-2 du code de l'environnement)

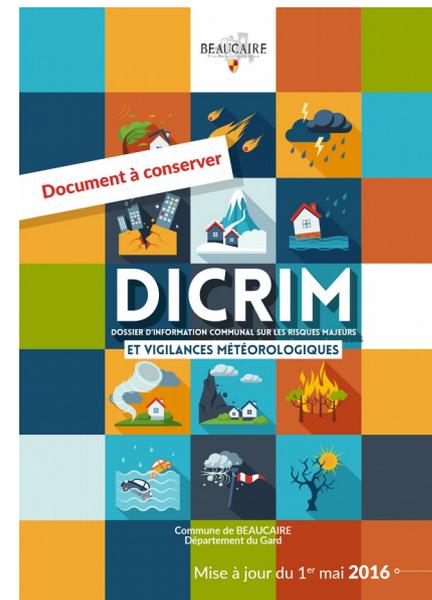
**Plan communal de sauvegarde**  
(Art.L731-3 du code de sécurité intérieure)



# Quelques rappels réglementaires

## D'autres obligations

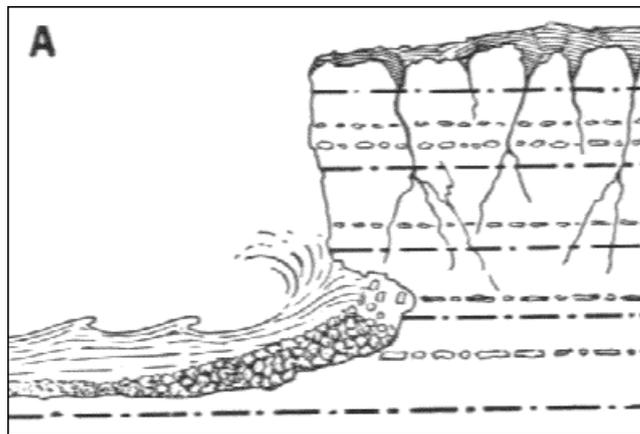
Mise à disposition d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)  
(Art.R125-11 du code de l'environnement)



Inventaire des repères de crues dans les zones exposées au risque d'inondation  
(Art.L563-3 du code de l'environnement)

# Étapes précédentes

- Prescription :
  - 08 décembre 2011- 04 avril 2016
  - COPIL de lancement juillet 2013
- Cartographie des aléas :
  - COPIL en janvier, juillet 2014 et juin 2015
  - PAC en janvier 2016
  - Réunion publique en mai 2016

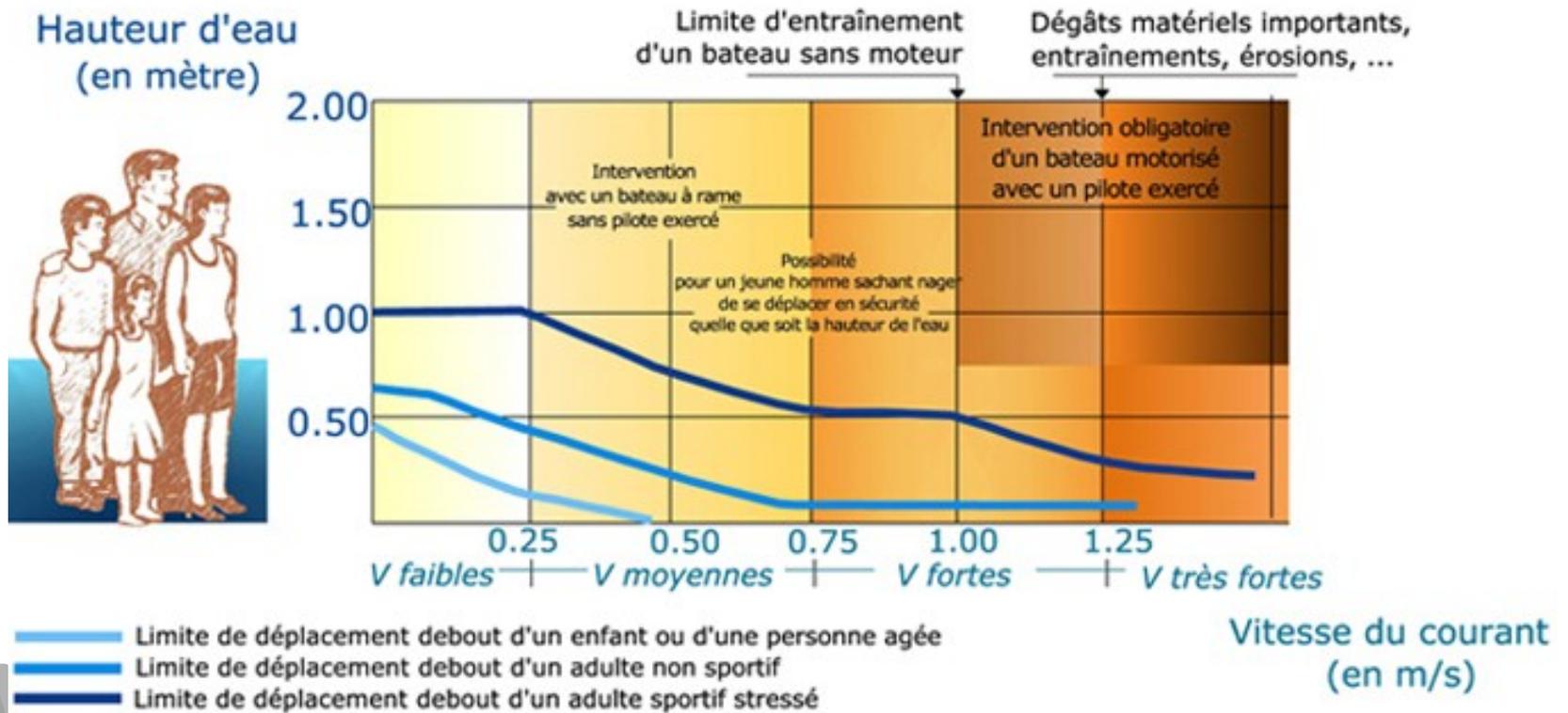


Recul du trait de côte



Submersion / inondation

# Étapes précédentes



Un classement des aléas de submersion / inondation en fonction de la hauteur d'eau et de sa vitesse d'écoulement



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



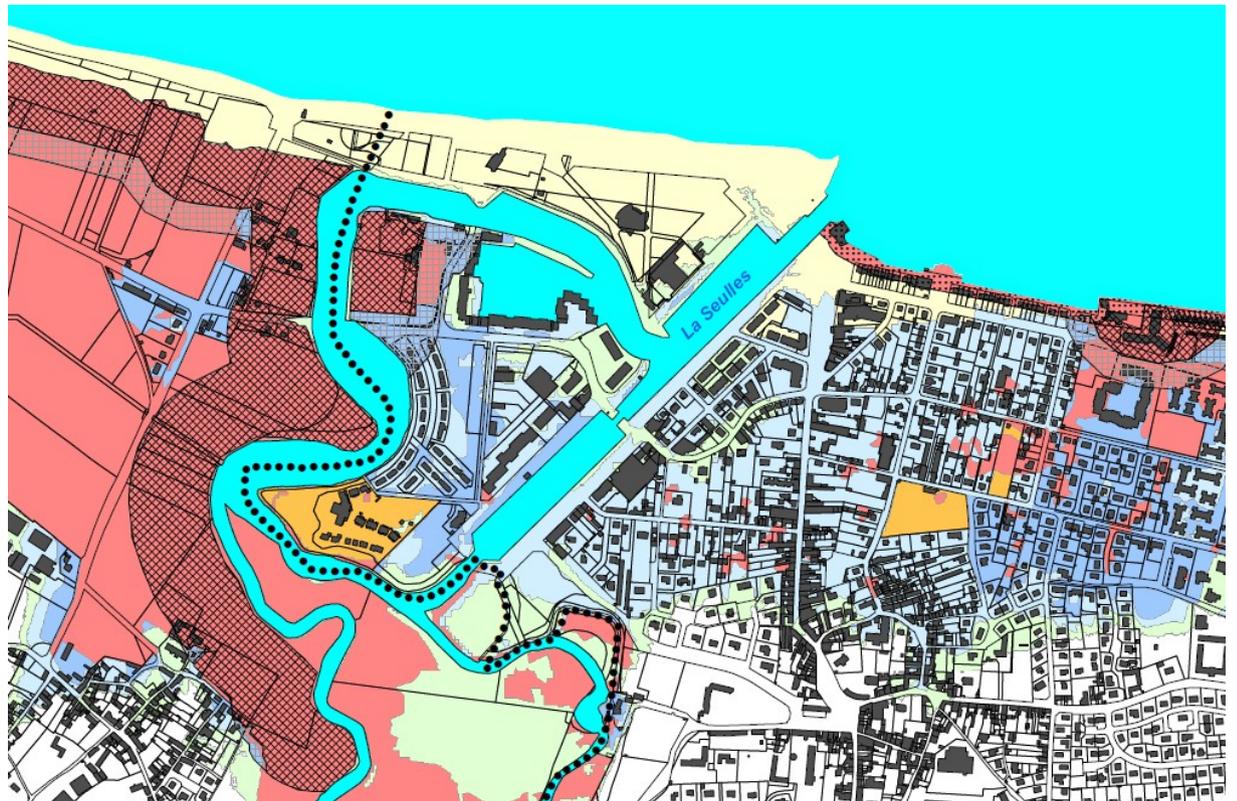
# Étapes précédentes

- Règlement :
  - COPIL en avril 2016
  - Rencontres en juin et juillet 2016 avec les collectivités
  - Le 02 mai 2017 envoi d'une nouvelle version

7 types de zone :  
(Re, Rs, B1, B2, O, J, V)

2 types de bande :

- Bande de précaution
- Bande de chocs mécaniques



# Restitution des modifications apportées

➤ En zone Rs :

La retranscription réglementaire a été revue, **en secteur non urbanisé**, avec un aléa de submersion nul et scénario à échéance 100ans faible, le zonage risque submersion passe en B1.

La cartographie sera modifiée dans ce sens.

Changement de destination permis pour équipement d'intérêt collectif et services publics sous condition de ne pas accroître la vulnérabilité.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# Restitution des modifications apportées

› En zone B2 :

- Adaptation pour autoriser les ERP de catégories 3, 4 et 5 sauf de type J et U(sensibles) à condition de prévoir un accès insubmersible pour évacuation,
- Les changements de destination vers l'hébergement hôtelier et touristique ne seront pas interdits si la vulnérabilité de la zone n'est pas augmentée.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# Restitution des modifications apportées

➤ En zone orange :

- Exposition à des aléas faibles à moyen, les HLL seront autorisées ainsi que les résidences mobiles de loisirs si la capacité d'accueil n'est pas augmentée et implantées 20cm au dessus du niveau marin de référence



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# Poursuite de la démarche en 2018

- Mi-mai, réunion publique de concertation
- Juin arrêt du projet de PPRL et consultation des collectivités et partenaires
- Second semestre, enquête publique puis approbation du PPRL Bessin



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# Plan de Prévention des Risques Littoraux

Contact : Valérie LETOURNEUR

02.31.51.20.35

[ddtm-pprl-bessin@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-pprl-bessin@calvados.gouv.fr)

Merci de votre attention



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

